

Vivre le Marais !

Membre de la Commission du Secteur
Sauvegardé du Marais.

Membre du réseau "Vivre Paris !"

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie.

IVe

Site : <http://vivrelemarais.typepad.fr>

Directeur de la Publication :

Dominique Feutry

Trimestriel Numéro 60

Été 2017

Le Marais vagues d'immigrés et transformations 1879-2000

Editorial

Un anniversaire dont nous sommes fiers

Ce numéro d'été 2016 est la 60ème publication trimestrielle de Vivre le Marais ! Un résultat que nous devons à tous nos adhérents mais qui est aussi le fruit d'un travail quasi quotidien mené par nos soins pour mieux vous informer sur la vie de nos quartiers du Marais et agir auprès des décideurs lorsque nécessaire. D'une certaine façon, même si nous constatons des freins et des lenteurs dans la résolution des problèmes que nous soulevons, nous sommes assez fiers des résultats obtenus bien qu'il faille souvent remettre l'ouvrage sur le métier. Au travers de notre action continue, d'un blog très dynamique, et fort des liens que nous avons tissés, les édiles, la police, les services compétents de la ville comme ceux des mairies d'arrondissement ont ainsi été progressivement sensibilisés. Ils ont pris conscience des problématiques touchant les habitants du centre historique et culturel de Paris qu'est le Marais. Bien sûr certains dossiers piétinent et nécessitent de notre part ténacité et détermination. La saleté partout omniprésente reste notre « grande cause ». Entre les poubelles qui débordent, les épanchements d'urine, les murs souillés, la prolifération des pigeons et des rats provoquant la fermeture de plusieurs squares, les containers à bouteilles débordants, les dépôts sauvages d'ordures, les flyers, les déjections canines et les trottoirs crasseux et grasseux devant certains commerces, nous avons conscience qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la qualité de vie des habitants du Marais. Merci de votre soutien et de vos encouragements.

Bonnes vacances !

Dominique Feutry

Dans ce numéro :

Le Marais vagues d'immigrés et transformations 1879-2000 1

Toits potagers et fermes verticales 2

Les tournages de films se multiplient dans le Marais 3

La loi relative au patrimoine mondial est publiée 4



La boulangerie de la rue des Rosiers (IVe) côtoie un restaurant de fallafels

« *Le Marais, vagues d'immigrés et transformations d'un quartier parisien 1879-2000* », une conférence organisée en avril à la médiathèque des Halles par l'historienne, directrice d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Nancy L. Green. Selon elle la 1ère migration dans le Marais fut consécutive à la guerre de 1870, les juifs alsaciens et lorrains refusant de devenir allemands. La 2ème fin XIXe début XXe, fut celle des juifs des pays de l'Est fuyant les pays qui restreignaient leurs libertés et où avaient lieu des pogroms. La décolonisation après la seconde guerre mondiale a engendré une 3ème vague de juifs venus d'Afrique du Nord. Si les juifs souvent pauvres sont arrivés dans le Marais, c'est qu'alors il était « un quartier pauvre, modeste et attractif ». Les loyers étaient abordables et ils pouvaient exercer leurs métiers (colporteurs, fourreurs, tailleurs, casquetiers, orfèvres...). Les immigrés de la 2ème vague ont été attirés par ceux de la 1ère vague et il en fut de même pour les suivantes (« phénomène de la chaîne migratoire »). Une langue commune pour les 2 premiers groupes (yiddish) a joué. Ces arrivées ont créé une mixité inter ethnique et intra ethnique avec des transitions difficiles, des tiraillements entre les groupes aux

pratiques et aux rites différents. Les symboles de la transformation du quartier furent les lieux religieux, les synagogues construites et la création d'ermitages. Il y a la création de commerces spécialisés et des usages dans l'habillement dont la casquette amenée par les immigrés russes. Dès après 1945 des chinois de Wenzhou, spécialisés dans la confection et la maroquinerie, investissent le Marais comme les juifs. A partir des années 80, une 2ème vague d'immigration chinoise est perceptible (restaurants, bijoux fantaisie, maroquinerie...). La rue au Maire en est le symbole. L'État a eu une influence sur le Marais, si la plus catastrophique fut la déportation, les expropriations pour insalubrité furent nombreuses, les rénovations l'ont ensuite embourgeoisé. Les arrivées d'immigrés ne doivent pas occulter les départs d'autres, arrivés plus tôt, soit vers d'autres quartiers, soit vers d'autres villes, soit dans d'autres pays. Nancy L. Green a souligné qu'il était difficile de définir le Marais. Son périmètre a varié selon les époques et « il y a autant de qualificatifs que de guides », citant le quartier royal, le quartier juif, le quartier gay, le quartier historique... Enfin ajoute-t-elle, comme dans tout quartier, il y a le "visible et l'invisible, ce qui rend sa qualification impossible .»

Toits potagers et fermes verticales



Le potager, ferme verticale, aménagé sur le toit du BVH-Marais

Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris (BMO) du 17 mars, dans la rubrique reprenant la liste des permis de construire déposés, mentionne la demande émanant de la Direction du patrimoine et de l'architecture de la Ville de Paris d'installation d'un potager urbain sur le toit-terrasse du bâtiment situé au carrefour des rues Gabriel Vicaire (N° 4-6), Eugène Spüller (N° 5) et Dupetit-Thouars (N° 11), juste derrière le Square du Temple (IIIe) dans le Haut Marais.

Cette nouvelle tendance de l'agriculture citadine a été saluée par le journal « Les Échos » qui titrait dans son édition du 29 avril 2016, « *Salades sur le toit, tomates en pied d'immeubles, radis sur le balcon...* », et rappelait que les entreprises, les administrations, les restaurants, les grands magasins, succombaient eux aussi à cette tendance. Une sorte de prolongement naturel au développement des jardins partagés dont la mode nous est venue de New York et à l'origine de la charte « Main Verte » fixant le cahier des charges de ces nouveaux espaces cultivés.

Au-delà du côté plaisant et écologique de ce mouvement, ne négligeons pas les problèmes que soulève l'installation d'un toit-potager ou jardin, sur une terrasse. Il nécessite en effet des investissements coûteux surtout si le toit n'a pas été construit pour supporter le poids élevé de la terre, sans oublier la question de l'étanchéité et de l'accès sécurisé pour les personnes qui s'y rendront. Il est d'ailleurs recommandé désormais que les nouvelles constructions intègrent cette évolution dans l'utilisation des toits. Comme l'a fait, 3 ans déjà, sa maison

mère, les Galeries Lafayette, le BHV Marais vient de finir l'installation de ce que d'aucuns appellent une ferme ou un potager vertical sur le toit de son magasin, soit 1 500 m² plantés en partenariat avec l'entreprise « *Sous les fraises* » qui est intervenue sur le toit de l'Hôtel de ville. La liste des végétaux utilisés est impressionnante puisque 20.000 plants ont été sélectionnés allant des fraises, aromates, framboises et tomates en passant par les fleurs comestibles et le houblon ! Voilà une utilisation de terrasse sur les toits bien plus écologique et bien différente des projets qui ont pour objectif de les transformer ici et là, et dans le Marais en particulier, en lieux de fêtes nocturnes. Il est prévu des visites pour les écoliers et le public. Comme pour les installations réalisées sur le toit de l'Hôtel de Ville, l'arrosage se fera à 50% par les eaux de pluie. Le compost proviendra de biodéchets. La production sera vendue. Il est même question de produire de la bière, sans oublier le miel provenant d'un rucher de 10 ruches. Ce projet s'inscrit indéniablement pour le BHV/Marais dans un engagement en faveur du climat et de la biodiversité.

Si nous sommes favorables à l'aménagement de potagers sur les toits, nous restons contre les toits en terrasses-bars à ciel ouvert qui sont, à n'en pas douter, source de nuisances. Sonores, allant jusqu'à « pourrir » toute la vie d'un quartier. La mairie de Paris ne doit absolument pas accorder ce genre d'autorisation qui risque de faire tache d'huile amplifiant davantage encore le phénomène de la fête dont on connaît les incidences en matière d'alcoolisme.

Le beau mariage des vitraux anciens et contemporains de l'église Saint-Gervais Saint-Protais (IVe)

Le visiteur qui se rend à l'intérieur de l'église Saint-Gervais Saint-Protais (IVe) découvre de magnifiques verrières, toutes en parfait état, qui donnent une grandeur toute particulière à l'édifice. Certains vitraux datent du XVIe siècle mais ce qui les rend plus remarquables encore est qu'ils se mêlent à des vitraux récents qui se fondent les uns aux autres, donnant une unité étonnante au monument. Ils ont remplacé des verrières détruites ou en verre blanc translucide installées au XVIIIe siècle pour apporter plus de lumière à l'intérieur. Sylvie Gaudin fut la première à intervenir sur 4 vitraux au niveau du chevet sud : Nativité, Baptême, Passion, Résurrection, Ascension et Pentecôte. Elle avait repris les ateliers familiaux dans lesquels 4 générations se sont succédé.

Dans le cadre de la campagne de restauration qui s'est achevée en 2003, il a été décidé de confier la réalisation de onze autres verrières (La Jérusalem nouvelle, Adam et Noé, Abraham et Jacob, Moïse et Élie...), au niveau des baies hautes de l'édifice et au-dessus de l'orgue, à un autre maître verrier, Claude Courageux. Les deux artistes ont pu réaliser ces œuvres suggestives aux couleurs souvent



Vitrail de C. Courageux (église Saint-Gervais Saint-Protais)

chaudes grâce à un accord avec la Caisse des Monuments historiques, la Ville et la commission d'Art sacré, opération qui fut largement financée par le mécénat et les dons. Le plus étonnant est que ces deux artistes n'ont pas travaillé ensemble, l'un d'eux est décédé en 1994, mais leurs réalisations sont à l'unisson.

Les tournages de films se multiplient dans le Marais



Camion de tournage rue du Pont Louis-Philippe (photo VIM)

En ce matin ensoleillé de mars et quasi printanier, une grande effervescence régnait rue des Blancs Manteaux (IVe) à la hauteur du square malheureusement fermé depuis un bon moment pour infestation de rats. Camions, tables sur tréteaux occupées par des machines à café à l'usage des nombreux techniciens présents, appareils de tournage de films, câbles et autres installations donnaient un air inhabituel à la rue. Quelques badauds paraissaient étonnés par cette animation si matinale. Il s'agissait en fait de la préparation du tournage d'une série TV italienne qui s'appelle « Maggie e Bianca Fashion Friends », dont un épisode s'appellera « DE PARIS AVEC AMOUR » (avec donc 3 jours de tournage dans la capitale et tout un programme pour les italiens). Le Marais nous le savons est très prisé et attire des tournages de films. Des avis ont été placardés par exemple rue de Turbigo dans les semaines qui ont suivi annonçant le tournage d'un long métrage *"Dans le brume"* avec blocage de la circulation dans les rues Conté, Turbigo et Montgolfier (IIIe) où il n'était plus possible de stationner du 31 mars jusqu'au 03 avril à 20h00.

La Société de tournage indiquait dans son avis avoir obtenu les autorisations nécessaires auprès de la mairie et de la préfecture. Quant aux scènes qui ont été tournées, elles portaient, a-t-il été expliqué, sur des mouvements de foules et des embouteillages. Les riverains ont dû passer de rudes moments et beaucoup d'habités ont certainement rencontré des difficultés de circulation en amont du quartier.

De nombreuses rues pour le tournage autour de la mairie du IVe étaient occupées par du matériel roulant, des

caméras montées sur des structures à roues (dolly) ou des trépieds. Une foule impressionnante, essentiellement des badauds, se pressait dans les rues des Barres, de l'Hôtel de Ville, François Miron, du Pont Louis-Philippe, places Baudoyer et Saint-Gervais. Les affiches apposées dans différents endroits du quartier par la société de réalisation et de distribution cinématographique *"Firststep Production"* pour annoncer ce tournage étaient plutôt rassurantes « vos commerces resteront ouverts aux jours et horaires habituels » y était-il précisé. Ouf le pire a été évité ! Mais le stationnement dans la plupart de ces rues avait été interdit depuis le mercredi 3 mai jusqu'au 5 mai au soir, les heures de tournage se déroulant de 6H00 à 19h00.

Dernière précision, ce secteur du Marais a été choisi pour effectuer des « cascades de véhicules » est-il lacuniquement indiqué...

Si tourner des films sur la voie publique est gratuit, des frais sont toutefois à prévoir et à acquitter avant le début du tournage ou des prises de vues (taxes de stationnement, redevances d'occupation du domaine de la Ville de Paris, frais d'interventions techniques selon les cas et les demandes). Il est difficile d'imaginer compte tenu des sommes minimales en jeu que ces recettes puissent gonfler le budget de la propreté par exemple, ce qui est dommage. Nous assistons à une nouvelle utilisation du Marais que peu d'entre nous auraient imaginée. N'en est-il pas aussi de même concernant les locations saisonnières qui continuent à se multiplier et que rien de bien significatif ne vient réguler ?

Les points noirs de dépôts d'ordures sauvages du Marais

La Maire de Paris a lancé il y a peu son 3ème plan propreté ! Elle doit intégrer les emplacements à surveiller tout particulièrement sachant que le plus souvent ils sont utilisés le soir et/ou le week-end. Deux points noirs ont été repérés, l'un, de loin le plus important qui empiète largement sur le trottoir, est au débouché du Quartier de l'Horloge, rue du Grenier Saint-Lazare (IIIe), l'autre se trouve à l'angle des rues des Blancs Manteaux et des Archives (IVe), il y a là presque en permanence un tas de saletés, le long de la bande de verdure à l'arrière des nombreuses motos stationnées devant...



Dépôt sauvage rue du Grenier Saint-Lazare

Une expérience du chaos (1789-1945)

Jusqu'à l'automne les Archives nationales montrent dans une belle exposition que "les archives sont la mémoire des États et des personnes." *"Butin convoité, symbole honni, information stratégique, les archives en temps de conflit dépendent de l'action de sentinelles qui veillent à leur sauvegarde... Si le sort des monuments, œuvres d'art et manuscrits précieux en cas de guerre est l'objet d'une abondante littérature, d'expositions et de films, celui des archives reste peu connu."* L'institution souligne le défi que constitue la conservation des archives en temps de conflit, sans doute le plus difficile à relever.



L'incendie des Tuileries en 1870

Les modalités d'application de la loi relative au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables sont publiées



La place des Vosges, lieu emblématique du PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur) du Marais

Le nouveau décret en date du 29 03 2017 en application de la loi du 07 07 2016 sur le patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables vient d'être publié. Il détermine la procédure de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables, ainsi que le régime de travaux applicable aux immeubles situés dans leur périmètre. Cette loi rappelle le contenu de plusieurs dispositions qui impactent les règles d'urbanisme et traite notamment des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), plans auxquels est soumis le Marais. Le décret précise les outils mis en œuvre par l'État et les collectivités territoriales en vue d'assurer la préservation des biens reconnus en tant que biens du patrimoine mondial. Il présente les nouvelles dispositions relatives aux sites patrimoniaux remarquables et précise les différentes gouvernances publiques et territoriales, leurs rôles dans la procédure de classement des sites patrimoniaux remarquables. Le décret détaille aussi la procédure d'élaboration et le contenu du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine élaboré par les élus (document, soumis à accord du préfet, et annexé au PLU). Il définit les modalités d'élaboration par les élus

et le contenu du PSMV. Cette procédure est conduite par le préfet et par le maire ou le président de l'Éts public (l'EPCI) qui soumet le projet de PSMV à la commission locale du site patrimonial remarquable. Lorsqu'une commune a demandé que tout ou partie de son territoire soit couvert par un PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) et que l'EPCI a refusé, « le préfet peut demander à ce dernier d'engager la procédure ». Cette mesure traduit une disposition que nous avons signalée et qui a été introduite par le Sénat permettant d'associer plus étroitement les communes concernées par un site patrimonial remarquable à l'élaboration des documents de protection, lorsque cette compétence relève de l'échelon intercommunal. Le PSMV est transmis par le préfet au ministre de la Culture et soumis pour avis à la commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Il est approuvé par arrêté préfectoral, publié par décret en Conseil d'État. D'autres points sont explicités par le décret en matière de travaux d'« immeubles situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable... » ou sur la création d'un périmètre délimité des abords de monuments historiques ...

La façade rétro de l'Office public d'hygiène sociale du département de la Seine rue de Saintonge (IIIe)

Dans un rapport établi en 1927 par Henri Sellier et Henri Rousselle, le Conseil général de la Seine dresse le bilan de la lutte contre la tuberculose, très rependue à cette époque, menée par l'Office public d'hygiène sociale du département de la Seine. Cet organisme, dont les inscriptions subsistent sur la façade du 5 rue de Saintonge (IIIe) où se trouvait un des dispensaires, a été créé après la première guerre mondiale et intervenait en complément des services administratifs d'hygiène des deux préfectures (de la Seine et de police) chargés de faire appliquer les règlements sanitaires. Ces dispensaires étaient présents dans tous les arrondissements. L'emplacement où se trouvait celui du IIIe est donc encore bien visible rue Saintonge avec son style marqué très années 20. Des carreaux de couleur beige non uniforme ont été utilisés sur toute la façade du rez de chaussée alors que des carreaux bleus "lapis lazuli" ou bleu pâle (pour le sigle) sont employés pour indiquer le nom de l'organisme abrité. Une longue devanture discrète par le ton du fond employé mais toutefois bien visible du fait des couleurs bleues utilisées pour les lettres apparaissant en fort contraste sur le bandeau. La porte d'accès de l'édifice est en fer forgé, elle a été réalisée à la même époque et nous est parvenue dans son jus.



La façade du dispensaire de l'Office public d'hygiène sociale du département de la Seine, 5 rue de Saintonge (IIIe)

Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog

Nom : _____ Prénom : _____ e-mail : _____
 Adresse : _____ Téléphone : _____

- Ci-joint chèque de 20 €, pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog,
 À l'ordre de « Vivre le Marais ! »,
 6 rue des Haudriettes —75 003—PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie —75 004—PARIS

